Informations de base	
1995/2234(BUD) BUD - Procédure budgétaire	Procédure terminée
Budget 1996: section III **Subject** 8.70.60 Budgets annuels antérieurs	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	ELLES James (PPE)	26/09/1994

Commission au fond précédente	Rapporteur(e) précédent(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	ELLES James (PPE)	26/09/1994
BUDG Budgets	ELLES James (PPE)	26/09/1994

Commission pour avis précédente	Rapporteur(e) pour avis précédent(e)	Date de nomination
AFET Affaires étrangères sécurité et politique de défense	ROUBATIS Yiannis (PSE)	21/02/1995
AGRI Agriculture et développement rural	CUNHA Arlindo (ELDR)	01/02/1995
ECON Economique, monétaire et politique industrielle	KUCKELKORN Wilfried (PSE)	24/05/1995
ENER Recherche, développement technologique et énergie	ADAM Gordon J. (PSE)	16/05/1995
RELA Relations économiques extérieures	MOORHOUSE James (PPE)	22/02/1995
JURI Juridique et droits des citoyens	ROTHLEY Willi (PSE)	22/02/1995

REGI	Politique régionale	TEVERSON Robin (ELDR)	23/03/1995
TRAN	Transports et tourisme	CORNELISSEN Petrus A. M. (PPE)	24/05/1995
ENVI	Environnement, santé publique et protection des consommateurs	FLORENZ Karl-Heinz (PPE)	27/07/1994
DEVE	Développement et coopération	TELKÄMPER Wilfried (V)	24/02/1995
LIBE	Libertés publiques et affaires intérieures	NASSAUER Hartmut (PPE)	23/03/1995
CONT	Contrôle budgétaire	WYNN Terence (PSE)	25/09/1995
INST	Institutionnelle	BRINKHORST Laurens Jan (ELDR)	06/09/1995
PECH	Pêche	KINDERMANN Heinz (PSE)	24/02/1995
FEMM	Droits de la femme	VAN DIJK Nel B.M. (V)	31/01/1995

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Budget	1882	1995-12-01
Budget	1866	1995-07-24

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
22/03/1995	Vote en commission		
22/03/1995	Dépôt du rapport budgétaire préparatoire	A4-0064/1995	
04/04/1995	Débat en plénière		
15/06/1995	Publication de l'avant-projet de budget de la Commission	COM(1995)0300	
24/07/1995	Débat au Conseil		
24/07/1995	Publication du projet de budget du Conseil	N4-300/1995	
23/10/1995	Vote en commission		Résumé
23/10/1995	Dépôt du rapport budgétaire	A4-0235/1995	

24/10/1995	Débat en plénière		Résumé
01/12/1995	Adoption par le Conseil du budget modifié		
01/12/1995	Débat/examen prevu au Conseil	11978/1995	
11/12/1995	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 2ème lecture		
11/12/1995	Vote en commission, 2ème lecture		
11/12/1995	Dépôt du rapport budgétaire de la commission, 2ème lecture	A4-0305/1995	
12/12/1995	Débat en plénière		Résumé
14/12/1995	Fin de la procédure au Parlement		
29/01/1996	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1995/2234(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
Base juridique	Traité Euratom A 177 Traité CE (avant Amsterdam) E 203 Traité CECA C 078
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/4/06816 BUDG/4/06415

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport budgétaire préparatoire déposé		A4-0064/1995 JO C 109 01.05.1995, p. 0005	22/03/1995	
Avis du Parlement sur les prévisions/orientations budgétaires		T4-0136/1995 JO C 109 01.05.1995, p. 0032-0046	05/04/1995	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A4-0235/1995 JO C 308 20.11.1995, p. 0013	23/10/1995	
Texte budgétaire adopté du Parlement		T4-0514/1995 JO C 308 20.11.1995, p. 0097-0116	26/10/1995	Résumé
Rapport budgétaire déposé, 2ème lecture		A4-0305/1995 JO C 017 22.01.1996, p. 0016	11/12/1995	
Budget final adopté par le Parlement		T4-0613/1995 JO C 017 22.01.1996, p. 0132-0155	14/12/1995	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Projet de budget du Conseil	N4-300/1995	24/07/1995	
Projet de budget modifié du Conseil	11978/1995	01/12/1995	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Avant-projet de budget de la Commission	COM(1995)0300	15/06/1995	Résumé
Lettre rectificative/supplémentaire sur le projet de budget	SEC(1995)1252	12/07/1995	Résumé

Acte final
Budget 1996/0096 JO L 022 29.01.1996, p. 0001

Budget 1996: section III

1995/2234(BUD) - 26/10/1995 - Texte budgétaire adopté du Parlement

En adoptant le rapport de M. ELLES (PPE, RU), le Parlement européen approuve le projet de budget général de l'Union pour 1996 (Section III - Commission). .Généralités : Dans la première partie de sa résolution, le Parlement européen regrette que tous les Etats membres n'aient pas encore ratifié les conclusions d'Edimbourg sur les ressources propres et demande que cette ratification intervienne au plus tôt. Il souligne qu'il a suivi scrupuleusement les orientaions définies en avril 1995 et a commencé à établir un lien étroit entre la mise en oeuvre du budget de l'année en cours et les propositions pour la première lecture du budget suivant. En ce sens, le Parlement a décidé de renforcer le contrôle sur l'utilisation des crédits et demande que l'utilisation de la réserve et le blocage des crédits fassent l'objet d'une réflexion appronfondie d'ici le 30.05.1996. En outre, la Commission devrait fournir rapidement des informations sur le possible élargissement de l'Union aux PECO et sur les efforts à déployer par la Communauté dans ce sens. * Bases juridiques : Le PE regrette que la Commission ait décidé arbitrairement (sans concertation préalable) de supprimer certaines actions ou projets pilotes, faute de bases juridiques pour les étayer. Il demande dans ce sens qu'un arrangement global soit pris entre les 2 branches de l'Autorité budgétaire afin de trouver une solution à ce problème par la voie d'un trilogue institutionnel. * Budget : - rubrique I : le Parlement s'en tient à l'accord conclu le 24.07.1995 en matière de dépenses agricoles mais juge inappropriée l'augmentation de la ligne directrice après la présentation effective de l'APB. Il fait en outre savoir que des économies de 60 Mécus devraient être réalisées dans le domaine de la mise en jachère, montant qui devrait être réaffecté à des programmes relatifs à l'amélioration de la production ; - rubrique II: Le Parlement déplore à nouveau les lacunes des systèmes d'acheminement (notamment en ce qui concerne l'Objectif 1) et approuve la décision d'inscrire les crédits de la réserve pour les initiatives communautaires au chapitre B0-40; - rubrique III : .en ce qui concerne les réseaux: le PE constate que l'exécution des crédits 1995 est restée très basse et approuve l'affectation d'un montant de 280 Mécus pour les réseaux transeuropéens de transport (B5-700) dont 25% seraient versés dans la réserve, .culture, éducation et médias : le PE demande que des efforts réels soient entrepris en matière de sports ainsi qu'en matière de tolérance dans les sociétés européennes, .information : constatant l'amorce d'un processus de coopération entre les services des institutions, le PE regrette que l'intention de mettre sur pied un nouveau système d'information interinstitutionnel ne soit pas plus clairement définie. Des synergies doivent donc être mises en place, y compris entre le Parlement et la Commission sur le plan des ressources humaines et financières. Il approuve en particulier un amendement visant à fournir aux citoyens une information spécifique sur les réalisations et les acquis communautaires (programme PRINCE). Les crédits affectés à ce programme sont inscrits dans la réserve en l'attente d'une décision, .Agences : tout en soutenant les agences spécialisées de l'Union,le PE rappelle que ces dernières doivent respecter des impératifs budgétaires et ne peuvent étendre leurs activités et leurs budgets sans une preuve effective de leurs besoins. Il propose à toutes les agences d'apporter toute modification utile à leurs règlements internes pour avoir accès à la réseve globale pour les agences, .environnement : tout en se félicitant de ce que les actions dans ce domaine doivent soutenir un développement durable, il invite la Commission à présenter dici le 08.12.1995 un code de conduite visant à intégrer la dimension environnementale aux politiques communautaires. A cet effet, il énonce un certain nombre de principes qui doivent guider à la rédaction de ce code (notamment dans les crédits accordés au titre des fonds structurels, les crédits accordés dans le cadre des grands projets ou programmes communautaires, les nouveaux programmes qui doivent respecter les principes environnementaux de la PAC, de la politique énergétique, du réseau Natura 2000 et de la directive sur les habitats); - rubrique IV : Le Parlement appuie vivement la décision de débloquer 35 millions d'écus pour la reconstruction de Sarajevo et 15 millions d'écus pour d'autres régions de l'ex-Yougoslavie. Tout en acceptant les montants attribués à PHARE, TACIS et MEDA pour la période 1996-1999, il demande que ces montants soient hautement contrôlés (des rapports réguliers sont demandés sur l'impact des projets réalisés et leur évaluation). Il demande qu'un chapitre distinct soit prévu dans la PESC et que le Conseil respecte le TUE en matière d'actions communes (il rejette la pratique qui consiste à passer outre les décisions budgétaires comme cela a été le cas lors du déblocage de crédits pour Mostar). Il demande également à la Commission de fournir des informations détaillées sur l'exécution de la ligne Afrique du Sud (B7-5070) et propose, qu'en matière de pêche de

nouveaux postes budgétaires soient créés pour les accords internationaux, les protocoles financiers et les contributions de pêche afin d'accentuer la transparence du budget. - rubrique V : Le Parlement décide que 10% du financement prévu pour les délégations extérieures de la Commission doivent être inscrits dans une réserve spéciale et ne seront débloqués que lorsqu'un accord sera intervenu sur la composition et le financement du personnel de surveillance dans les pays bénéficiaires de PHARE et de TACIS. Le Parlement demande également une étude que le statut du personnel externe des délégations précisant la répartition des fonctionnaires, des agents locaux et du personnel non statutaire, la répartition des différentes sources de dépenses et la transparence des contrôles. Il décide, en outre, de créer de nouveaux postes pour le secteur anti-dumping et appuie la stratégie adoptée pour lutter contre la fraude. Il inscrit dans une réserve les frais de missions des Commissaires et demande à être régulièrement informé sur les rétributions et remboursements perçus par les Commissaires notamment dans le cadre de leur participation à des manifestations officielles. Parallèlement, le PE se félicite de la mise en place du programme GEMINI (jumelage entre villes d'Europe et des pays de l'Est)ainsi que des efforts faits en matière de coopération interinstitutionnelle sur le volet administratif du budget.

Budget 1996: section III

1995/2234(BUD) - 14/12/1995 - Budget final adopté par le Parlement

Le Parlement européen, en adoptant la quasi totalité des amendements de sa commission des budgets (à l'exception d'un amendement de 350.000 écus destinés à l'Agence pour le marché intérieur d'Alicante), a arrêté le budget 1996 qui s'élève à 86,525 milliards d'écus en crédits d'engagement et à 81,89 milliards d'écus en crédits de paiement (+ 8,4% par rapport à 1995). Le PE a ainsi approuvé une augmentation de 237 Mécus pour les engagements et de 295 Mécus pour les paiements. La répartition par grands chapitres est la suivante : dépenses agricoles: 47% du total (+10,6%); dépenses structurelles: 33% du total (+10,6%); politiques internes: 7% du total (+5,4%); actions extérieures: 7% du total (+7,8%); dépenses administratives: 5% du total (+3,3%). Les principaux amendements par rapport au projet du Conseil concernent: - l'emploi et la croissance en Europe, pour un montant global de 57,75 millions d'écus; - l'ex-Yougoslavie : le PE s'est prononcé pour une action de 92 millions d'écus (projet "Europe à Sarajevo", reconstruction des républiques issues de l'ex-Yougoslavie et aide aux réfugiés); il a engagé 10 millions d'écus pour l'installation de Carl Bildt à Sarajevo; - le financement de campagnes d'information pour les citoyens commission des budgets (PRINCE), pour un total de 50 millions d'écus; - le programme MEDA (financements aux pays méditerranéens): le PE demande la création d'une ligne spéciale MEDA-crédits supplémentaires de 200 millions d'écus ainsi que la création parallèle d'une "réserve négative"; - les réseaux transeuropéens: le PE demande que 25% des crédits soient placés en réserve (70 millions d'écus) et que la liste de projets prioritaires soit adoptée en commun par les deux branches de l'autorité budgétaire; - les relations interinstitutionnelles: le PE est d'accord pour débloquer certains postes et veillera à ce que la Commission respecte le code de conduite en ce qui concerne les frais de mission et autres des Commissaires; - la coopération avec la Turquie: les 22 Mécus prévus devraient être mis en réserve en attendant le règlement du Conseil sur la coopération financière.

Budget 1996: section III

1995/2234(BUD) - 12/07/1995 - Lettre rectificative/supplémentaire sur le projet de budget

La lettre rectificative de l'avant-projet de budget pour 1996 a pour objet : - la prise en compte des incidences budgétaires de la décision du Conseil "Agriculture" du 22.6.1995; - la prise en compte des conséquences budgétaires résultant de la décision d'anticiper le paiement de la seconde avance de la prime à la brebis et à la chèvre (compte tenu de la baisse des prix de marché); - la révision du niveau de la ligne directrice agricole du fait de la décision du Conseil "Agriculture" de juin 1995. L'ensemble de ces éléments comporte une moindre dépense prévisible au titre du budget 1996 de 841 MECU, qui se décompose comme suit: .paquet prix: -588 MioECU .réforme du secteur du coton: +32 MioECU .décision agrimonétaire: +37 MioECU . anticipation de la prime à la brebis: -322 MioECU. En ce qui concerne la ligne directrice agricole, il est nécessaire d'en réviser le montant: celle-ci s'accroît de 31 MioECU pour atteindre 40.828 MioECU. En conclusion, la lettre rectificative conduit à des prévisions de dépenses s'établissant à 18 MECU au-dessus de la ligne directrice agricole, contre 890 MioECU pour l'APB. Il s'ensuit donc une diminution de 872 MioECU des réductions forfaitaires opérées dans l'APB afin de ramener les crédits au niveau de la ligne directrice.

Budget 1996: section III

1995/2234(BUD) - 15/06/1995

-OBJECTIF : Avant-projet de budget de la Commission pour 1996. -CONTENU : Les propositions de dépenses s'élèvent à 86 280 millions d'écus en crédits d'engagements et à 81 927 millions d'écus en crédits de paiements. Ces chiffres correspondent à une augmentation de 8,1 % et 8,6 % respectivement par rapport au budget 1995. Cet accroissement est dû à la forte progresssion des Fonds structurels (+ 10,4%) et de la dépense agricole (+ 10,6%) dont l'important relèvement s'explique par l'achèvement de la réforme de la PAC, l'évolution de la parité entre le dollar US et l'écu, et les effets de l'élargissement. - Dans cet avant-projet de budget, la Commission escompte que la reprise économique se poursuivra en 1996 et que les Etats membres s'efforceront de consolider rigoureusement les dépenses publiques. La proposition respecte intégralement les plafonds de dépenses adoptés lors du Conseil européen d'Edimbourg en décembre 1992 (y compris leur révision due à l'élargissement convenue en décembre 1994). Il n'est pas prévu d'augmentation des plafonds en 1996. En outre, le budget propose des dépenses sensiblement inférieures à ces plafonds pour les politiques internes, la politique extérieure et le secteur administratif. - Les actions prioritaires pour lesquelles l'avant-projet de budget 1996 propose une augmentation sensible des dépenses communautaires sont : .la cohésion économique et sociale (actions structurelles, + 10,6%), .la recherche (+ 7,9%), .les réseaux transeuropéens (+ 15,3%), .la coopération avec les pays méditeranéens (+ 29,6%), .la coopération avec les pays d'Europe centrale et orientale (+ 5,4%). .Les crédits alloués à l'éducation et à la formation (Socrates, Leonardo, Jeunesse pour l'Europe) ainsi qu'à la culture (Kaléidoscope, Ariane et Raphaël) et au secteur de l'audiovisuel (Media II) ont été fixés conformément aux récentes décisions législatives. .Des augmentations budgétaires importantes sont également prévues pour des programmes de santé et d'égalité hommes/femmes. La nécessité de renforcer le contrôle des activités de la pêche se traduit également en termes budgétaires (+ 29%). - Le budget agricole suscite des préoccupations. Bien que la ligne directrice agricole ait augmenté sensiblement par rapport à 1995, le budget de 1996 ne suffit pas pour couvrir les besoins estimés à 890 millions d'écus. En outre, un certain nombre de décisions agricoles doivent encore être prises (négociations des prix agricoles 1995-1996 ou

ajustements agrimonétaires), ce qui risque d'alourdir encore davantage le budget communautaire. Il est probable que les Etats membres seront invités à prévoir des ressources supplémentaires pour couvrir les dépenses agricoles de 1996. - En ce qui concerne les dépenses administratives, la Commission propose une approche restrictive. Pour autant qu'il s'agisse de sa propre administration, le taux d'augmentation sera inférieur à l'augmentation totale du budget. Les demandes de personnel supplémentaire s'expliquent principalement par l'élargissement de l'Union, sauf en ce qui concerne certaines tâches de contrôle antidumping et de gestion financière plus rigoureuse.